

LIT ET MIXE, le Mardi 17 Février 2026

GO4SURF SARL  
Xénia et Alain GOFFAUX  
167, chemin du Grand Broque  
40170 Saint Julien en Born

Réf : - 2026/31314  
Affaire suivie : RESSOURCES HUMAINES

**OBJ :** Re: Demande d'autorisation école de surf saison 2026  
**REF :**

Madame, Monsieur,

Comme suite à votre demande, et conformément aux informations réglementaires que vous m'indiquez, je vous renouvelle mon accord de principe pour la pratique du surf sur les plages de Contis Sud durant la saison estivale 2026.

Je vous invite toutefois à bien vouloir informer M. le Chef de poste du Cap de l'Homy de vos interventions de façon à rester le plus en adéquation possible avec l'Arrêté Municipal réglementant les activités nautiques et la sécurité des baignades dont vous pourrez prendre connaissance au printemps.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Gérard NAPIAS

